

Requalification de la Place Pasteur - Présentation du projet lauréat - Demandes de subventions

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Le programme des équipements publics de l'opération d'aménagement «Les passages Pasteur» a été approuvé lors du Conseil Municipal du 19 janvier 2004. Il intègre notamment un plan de requalification des espaces publics internes au périmètre de l'opération, et plus particulièrement le réaménagement de la Place Pasteur.

La Ville a délégué la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération Pasteur à la SEDD ; celle-ci a donc lancé la procédure propre à l'aménagement de la place, sur la base d'un concours d'architecture, dont le principe, les orientations pour le cahier des charges ainsi que les modalités (périmètre, mission du maître d'oeuvre) ont été validés par le Conseil Municipal du 6 juillet 2005.

Au cours de la première phase de la consultation, 22 candidatures ont été recueillies, parmi lesquelles le jury en a sélectionné 3 en octobre 2005. Après la seconde phase, consacrée au travail d'élaboration des propositions des 3 équipes, le jury s'est réuni en mars 2006 pour désigner un lauréat. Il s'agit d'une équipe lyonnaise constituée de :

- Passagers des Villes (Architecte/ Urbaniste/ Paysagiste) - mandataire
- SERALP (Bureau d'études techniques, VRD, économiste)
- LEA (Conception lumière, éclairage)
- Guillaume Bardet (designer).

Le parti d'aménagement proposé par l'équipe lauréate répond aux attendus, et s'articule autour de plusieurs éléments forts :

- L'espace de la place est libéré de l'emprise de l'édicule actuel, révélant ainsi les façades, mettant en scène les perspectives, et vouant ce lieu à un double rôle : point de convergence et espace de respiration ;

- La place bénéficiera de la présence d'un arbre symbolique, élément végétal unique et majeur, et d'un calepinage soigné en pierre calcaire «bleue du Hainaut», qui s'harmonisera avec le sol de la grande rue rénovée ;

- Les cheminements piétons sont rendus plus lisibles et fluides, accompagnant ainsi l'activité commerciale voisine ;

- Le déploiement de terrasses de cafés ou restaurants est rendu possible pour animer la place et faire le lien avec le futur programme de l'opération Pasteur ;

- L'identité du lieu est affirmée par une mise en lumière particulière, et également en offrant au repos des passants des bancs en pierre polie, véritables sculptures et pièces uniques dessinées spécifiquement, marquant ainsi l'identité forte donnée à la place.

Calendrier de réalisation

Après l'étape dédiée aux études permettant la définition précise du projet, de l'Avant-Projet Sommaire (APS) au Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), menée en 2006, la phase de réalisation des travaux est concentrée sur l'année 2007 :

- Travaux préparatoires (réseaux, transfert du transformateur EDF) : de février à mars 2007 ;
- Aménagement (démolition, dépose des arbres, du mobilier, de la fontaine, revêtements de sol, éclairage public, fabrication et pose des mobiliers, plantation de l'arbre) : d'avril à novembre 2007 ;

- Petite intervention de finition au pied de l'arbre (grille, revêtement de sol) : deux semaines d'intervention fin 1^{er} trimestre 2008.

Estimation de l'opération

Le coût total de la requalification de la place est estimé à 1 172 964 € HT soit 1 398 945 € TTC décomposés comme suit :

Travaux d'aménagement	743 580 € HT
Travaux de mise en lumière	87 639 € HT
Frais d'études (équipe de maîtrise d'œuvre, prestations intellectuelles, coordonnateur SPS, honoraires, indemnité concours d'architectes)	258 241 € HT
Divers, aléas, imprévus	83 504 € HT

Financement

Le plan de financement prévisionnel de ce projet s'établit comme suit, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis :

- Etat (FISAC)	351 170 €
- Département du Doubs	351 170 €
- SYDED	33 829 €
- Ville de Besançon	<u>436 795 €</u>
Total HT	1 172 964 €
TVA (à la charge de la Ville)	<u>225 981 €</u>
Total TTC	1 398 945 €

La Ville de Besançon rachètera ces ouvrages au délégataire dans le cadre du bilan de l'aménagement de la place, intégrée dans l'opération Pasteur, le prix de vente devant être réduit des subventions perçues, qui seront reversées à la SEDD.

Le Conseil Municipal est invité à :

- prendre acte du choix du lauréat du concours,
- autoriser M. le Maire à solliciter les aides de l'Etat (au titre du FISAC), du Département du Doubs (au titre de CITE) et du SYDED (pour les travaux de mise en lumière),
- inscrire le montant des subventions obtenues en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant aux imputations budgétaires 13.824.1321/1323/ 1326.99007 code service 30100, et à les reverser à la SEDD au titre du bilan de l'aménagement de la place, dans l'opération Pasteur, par réaffectation au chapitre 204.824.2042.99007.30100.

«**M. LE MAIRE** : Je passe la parole à Michel LOYAT pour un exposé et quelques photos.

M. Michel LOYAT : Merci Monsieur le Maire. Je rappelle qu'un concours a été lancé ; 22 dossiers ont été retirés et, selon la procédure du concours, 3 équipes sur référence ont été retenues, ont concouru et présenté trois projets naturellement différents, d'ailleurs même assez différents. Volontairement le cahier des charges était ouvert, donc nous ne voulions pas fixer trop de choses pour laisser une pleine liberté aux concurrents. Un lauréat a donc été retenu, c'était au mois de mars. Vous avez là les références : Passagers des Villes comme mandataire, Architecte/Urbaniste/Paysagiste : SERALP, pour la lumière c'est LEA et un designer, un sculpteur puisque nous voulions une dimension artistique qui porte là sur le mobilier.

Je vous propose quelques images pour présenter le parti d'aménagement retenu qui correspond bien, vous le verrez, aux attentes. Là c'est l'image de la place mais vous la connaissez donc je ne reviendrai pas sur ses caractéristiques ni sur le contexte avec l'opération des Passages Pasteur. J'en viens directement à quelques images qui permettent de comprendre le parti d'aménagement et des éléments forts. Premier élément fort et qui correspond véritablement à une attente : l'édicule est enlevé, vous le voyez, nous avons une place plane qui permet de faire ressortir à la fois la qualité de l'espace et les façades. Cela permet également de redonner complètement cette fluidité nécessaire pour les cheminements piétons. C'est une place qui est un véritable nœud piétonnier et qui le sera encore davantage avec les Passages Pasteur. Elle deviendra également un espace convivial avec les terrasses de café, terrasses de restaurant liées à l'opération Passages Pasteur. C'est le premier élément fort de ce parti d'aménagement avec une certaine simplicité d'ailleurs.

Deuxième élément fort, c'est la qualité des matériaux et à la fois la cohérence et la différence avec le traitement de la Grande Rue. Il y a d'une part la Grande Rue et d'autre part une place où nous avons des dalles bleutées, de la pierre bleutée du Hainaut, donc très différente de la pierre plutôt ocre de la Grande Rue. En revanche il y a le long de la Grande Rue un rappel le long des façades sur 0,50 m, 0,80 m, peut-être 1 m, ça dépend des lieux. Autre élément, vous le voyez ici, vous savez qu'il y avait eu des débats concernant les arbres pour la place de la Révolution. Là nous n'avions pas du tout fixé dans le cahier des charges de ligne arbre ou pas arbre. Un projet comportait par exemple trois arbres, là c'est un élément, c'est un arbre, un marqueur, un arbre haute tige et le titre du projet est d'ailleurs : «Rendez-vous sous l'arbre» ou «Rendez-vous à l'arbre», je ne sais plus exactement...

M. LE MAIRE : Sous l'arbre, sous le tilleul à petites feuilles.

M. Michel LOYAT : C'est un élément important pour ceux qui ont conçu ce projet, cet arbre devra être suffisamment important d'emblée, il aura 40 à 50 ans, viendra d'une pépinière et sera choisi dès ce moment-là, alors peut-être sera-t-il un peu moins important que celui qui figure sur la photo mais en tout cas il sera plus important que ceux que vous avez remarqués, ou que vous n'avez peut-être pas remarqués, place de la Révolution, au cas où certains n'auraient pas vu qu'il y avait des arbres.

Troisième élément fort, c'était donc la dimension artistique. Là encore nous n'avions pas fixé sur quoi devait porter cette dimension artistique. Cela pouvait être une sculpture, cela pouvait être une fontaine, etc. et là c'est le mobilier qui a été retenu comme l'élément principal d'un point de vue artistique. Alors vous avez des emplacements possibles qui ne seront pas forcément exactement ceux-là. Le mobilier revêt plusieurs aspects. C'est naturellement l'aspect convivial, l'aspect artistique et en même temps l'aspect utilitaire. Nous avons tous en tête les dysfonctionnements de la place actuelle et donc nous ne voulons pas les répéter et la conception du mobilier a pris cela en compte. Alors vous avez quelques images concernant ce mobilier créé par un designer qui a travaillé notamment à la Villa Médicis...

M. LE MAIRE : C'est un designer français qui a donc travaillé à la Villa Médicis à Rome, qui a créé ce mobilier pour la place. C'est en pierre française, c'est de la pierre provenant je crois de Bourgogne... La pierre du Hainaut est bleue, là c'est de la pierre de la Tavelle, c'est une pierre très dure. Ce sont des sièges, des causeuses, des vis-à-vis, c'est très beau et pas très cher, des confidences. C'est là que dans 30 ans je me retrouverai avec Jean ROSSELOT et chacun sur un banc on évoquera nos confidences. Vous avez en bas de l'image un banc, ça nous a beaucoup plu, ce sont des modules, on peut en mettre un ou quatre, on peut les placer en quinconce. C'est un mobilier unique, c'est une création pour Besançon. On a demandé au concepteur s'il allait le breveter. C'est assez chouette et c'est en pierre, ça résiste au temps, aux graffiti et ce sera éclairé par des diodes lumineuses bleues par le dessous, ce qui fait qu'il y aura une impression de flotter sur la place, ça sera très beau, vous verrez. J'aimerais bien qu'on mette une fontaine de Galilée mais j'ai encore quelques difficultés à faire passer le message, donc je le redis publiquement afin qu'on l'entende. Vous ne savez pas ce qu'est une fontaine de Galilée ? Eh bien je vais vous l'expliquer. C'est une boule en marbre qui est assez monumentale, l'eau coule dessous certainement et avec le petit doigt, vous faites tourner cette immense boule qui semble flotter sur ce filet d'eau et c'est assez irréel, ça ne coûte pas très cher et c'est une animation qui plaît aux enfants. Vous pouvez en voir une à Montbéliard...

M. Jean ROSSELOT : Au parc de la Roseraie depuis 15 ans...

M. LE MAIRE : Oui, il y en a une au parc de la Rose...

M. Jean ROSSELOT : Depuis le temps que je dis qu'il faut aller voir ce qui se fait à Montbéliard, les déchets, les lignes vertes et on aurait pu s'arrêter au Parc de la Roseraie...

M. LE MAIRE : Pour admirer la fontaine de Galilée. Je reviens sur ce qui me paraît là important, la qualité du mobilier. Vous avez remarqué que ce n'est pas du pavé de Chine la pierre de la Grande Rue, c'est de la pierre flammée de Bourgogne, de Comblanchien et cette pierre-là vient du Hainaut belge et c'est flammé pour éviter que cela ne glisse et cela fonctionne ! J'ai personnellement testé avec un peu d'eau ; avec Michel LOYAT, nous avons fait un concours de glissade. On en aurait bien emmené quelques-uns pour qu'ils glissent eux, mais bon... Donc vous avez ici l'arbre qui sera un tilleul à petites feuilles. Je pensais que vous auriez poussé la délicatesse jusqu'à prendre un arbre qui aurait été planté en 1946 mais non, vous n'avez pas pu le faire. Ici c'est la grille, je crois que ça sera très chouette. Sur le projet initial, il y avait un banc autour de l'arbre, du moins sur une partie. Maintenant on n'est moins sûr.

M. Jean ROSSELOT : On enlève comme ça l'édicule, fontaine, tout ça pour revenir à quelque chose de très simple, un espace plane, un arbre, d'ailleurs si on l'avait planté il y a trente ans il aurait poussé tout seul, on serait quitte...

M. LE MAIRE : Ah ça c'est sûr !

M. Jean ROSSELOT : On pourrait avoir la même générosité pour l'autre bout de cette formidable Boucle, à savoir la place Victor Hugo. Finalement c'est assez facile de minéraliser, ça ne nous coûte pas trop d'argent, on pourrait faire un effort côté Nord, dans le haut de la Boucle. Et deuxièmement du bleu c'est très bien mais je me demande s'il ne faudrait pas chercher à entremêler un petit peu les couleurs parce que qui dit calepinage, pour moi dit justement les entremêler, faire quelques figures au sol. C'est sûr que ça rappelle la couleur de la pierre mais ne faudrait-il pas étudier quelques figures, dans le prolongement de la rue Pasteur ou autres, je ne sais pas, pour rompre un peu cet effet bleu massif ? Je pose la question parce que ça me paraît un peu dommage... les façades sont quand même bleues et blanches et c'est plutôt le blanc qui l'emporte.

M. LE MAIRE : Tout cela bien sûr a été évoqué. A l'origine même la Grande Rue devait être en fait en bleu. Nous avons souhaité qu'elle soit de cette couleur parce que cela rappelait plus ce qu'il y avait actuellement et ça se mariait plus avec les pierres des bâtiments...

M. Jean ROSSELOT : D'accord mais c'est peut-être un peu trop fort.

M. LE MAIRE : La partie bleutée sert à définir la place. Alors pourquoi n'avons-nous pas traversé cette partie de la Grande Rue avec du bleu ? C'est pour respecter une continuité avec le pont Battant qui est une voie beige. C'était la voie romaine comme dit Michel, c'est un choix, mais il y a quand même un rappel du bleu, tout au long des magasins...

M. Jean ROSSELOT : J'ai peur que cela assombrisse un peu ce lieu magnifique.

M. LE MAIRE : Par rapport à ce que dit Jean ROSSELOT concernant le haut de la Grande Rue, il sait très bien, parce que je l'ai déjà dit au moins une dizaine de fois qu'il est dans nos objectifs de refaire cet espace et que nous voulons que tout ça soit équilibré. Je rappellerai quand même que nous avons mis des sommes très importantes pour rénover, réhabiliter et éclairer le square Castan. Maintenant il faut effectivement refaire la place Victor Hugo mais il y a aussi d'autres choses à faire dans les quartiers. Je t'invite par exemple à aller voir le square Goya à Planoise, et tu verras que gouverner c'est choisir et peut-être aussi qu'il faut qu'on mette de l'argent un peu partout. Que des efforts soient faits sur le centre-ville, la place Victor Hugo c'est prévu, mais nous avons aussi des efforts à faire sur l'ensemble des quartiers, à Palente, à Planoise, il faut que nous redonnions aussi de la vie à ces squares, donc on ne peut pas faire partout en même temps. Mais je m'y engage pour le prochain mandat.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Je suis ravie déjà de voir un arbre, j'avais peur que les nouveaux designers s'inspirent des 4 crevettes de la place de la Révolution...

M. LE MAIRE : 7.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : 7 crevettes, mais ils sont si petits, et deuxième chose, une réponse m'avait été faite, probablement en commission, je ne crois pas au conseil, à propos des bancs. Quand il avait été question du projet de la place de la Révolution, on m'avait répondu qu'installer des bancs était ennuyeux car cela risquait de déplacer le problème de la Place Pasteur sur la Place de la Révolution. Là, remarquez, ils ne seront pas dépayés, ils pourront rester sur place ou alors les bancs ont quelque chose de particulier, pourquoi ne fallait-il pas en mettre Place de la Révolution et qu'on peut en mettre place Pasteur ?

M. LE MAIRE : Je vais vous dire une chose, il y en aura Place de la Révolution puisque c'est une demande forte des usagers de cette place de pouvoir s'y poser quelques instants. Il y aura donc des bancs qui ont été créés par un dessinateur, un designer local, Mme PROST. C'est elle qui a réalisé les élégantes du Casino, les lampadaires du Casino et qui a aménagé le hall d'entrée de la billetterie de la Citadelle. Vous verrez, c'est tout à fait innovant. Mais vous pouvez remarquer qu'il est très difficile de s'allonger sur ces bancs-là quand même. Vous voyez ce que je veux dire...

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Oui, oui, très bien.

M. LE MAIRE : ...ce n'est pas évident. Voilà, c'est la réponse à votre question.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Je suis ravie d'apprendre par contre qu'il y aura des bancs Place de la Révolution.

M. LE MAIRE : Il y aura une vingtaine de modules qu'on peut mettre par 1, par 2, par 3, par 4.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Ma dernière question mais c'était un clin d'œil à Michel JOSSE qui y tient beaucoup...

M. LE MAIRE : Est-ce que la brasserie est vendue ? Oui.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Non, non... mieux, il a une autre idée maintenant...

M. LE MAIRE : Est-ce que le rond-point sera fleuri ? Oui.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Savez-vous où vous allez mettre la fontaine que vous démontez... parce que justement sur le rond-point elle serait bien...

M. LE MAIRE : Cette fontaine a été totalement repérée par nos services, des plans ont été établis. Nous allons la démonter, la nettoyer, la réparer, la conserver pour la réimplanter dans un autre lieu qui n'est pas encore choisi.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : M. JOSSE suggérait de la placer sur le rond-point.

M. LE MAIRE : Celui de la rue de Vesoul ? Je ne sais pas encore où nous allons la remettre.

Mme Nicole WEINMAN : Je partage avec Jean l'impression d'obscurité de cette place. Je trouve personnellement cela joli mais c'est un peu trop bleu. Ma réserve porte plus sur l'arbre car un tilleul, c'est magnifique, mais en fleurs il dégage plein de pollens qui provoquent beaucoup d'allergies, je pose donc le problème de l'arbre, peut-être vaudrait-il mieux en choisir un autre.

M. LE MAIRE : Je sais que c'est un tilleul à petites feuilles, un arbre français ? Je n'en suis pas sûr mais du moins européen. Vous avez certainement raison, Nicole, mais il y a quand même sur Besançon beaucoup d'autres tilleuls et ce qu'il faut simplement c'est choisir un arbre qui résiste. Cet arbre a été élevé en pépinière. Planté il y a cinquante ans, tous les 5 ans il a été dépoté, remis dans un autre pot, c'est-à-dire que c'est un tilleul avec une petite motte pour éviter que ce soit un arbre qui ait des racines énormes et donc élevé en pépinière, nous n'avons pas fait action de déforestation pour cet arbre.

Mme Paulette GUINCHARD : Deux remarques très rapides. La première, Nicole WEINMAN sera sûrement d'accord avec moi, nous sommes quand même dans un monde de fous où maintenant on veut que les arbres que l'on plante soient grands, c'est-à-dire que dans une ville, on n'accepte même plus à un moment donné l'idée qu'il faut les laisser grandir. C'est ma première remarque. Maintenant je vais jouer mon Jean ROSSELOT pendant deux minutes...

M. LE MAIRE : Ah non, reste comme tu es, ne change pas !

Mme Paulette GUINCHARD : ... je suis impressionnée par certaines villes qui actuellement, dans leurs rues, leurs rues piétonnes en particulier, mettent non pas des monuments mais des dispositifs où on peut faire de l'activité physique. En Chine on voit ces dispositifs dans toutes les rues où l'on peut faire de la marche, des altères ou je ne sais quoi. Je pense qu'il serait très sympa d'étudier cela. De grandes villes françaises sont en train de le faire. Je l'ai vu dans plusieurs.

M. LE MAIRE : Où ?

Mme Paulette GUINCHARD : A Lille en particulier mais à Angers ils le font aussi, c'est de plus en plus fréquent ... j'ai vu cela également à Montceau-les-Mines il y a très peu de temps, donc pourquoi pas dans certaines rues bisontines ?

M. LE MAIRE : On apprend toujours quelque chose au Conseil Municipal quand même !

Mme Paulette GUINCHARD : C'est pour cela que j'ai dit que je faisais mon Jean ROSSELOT aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Nous irons ensemble à Montceau-les-Mines Paulette ?

M. Jean ROSSELOT : Tel que c'est, ce sera trop sombre.

M. LE MAIRE : On verra».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. le Maire, M. LOYAT, M. BAUD n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 2 avril 2007.